

Les rites d'initiation des devins bassar du Nord-Togo

Lieux de savoir, 1. Espaces et communautés, Albin Michel, 2007, p. 54-76

Stéphan Dugast

Chez les Bassar du Nord-Togo, la divination est omniprésente. Au-delà de la place majeure qu'elle occupe dans le système des représentations symboliques et dans les pratiques rituelles – fait courant au sein des sociétés africaines –, elle figure parmi les institutions les plus structurantes de l'organisation sociale. Cette société, dont la subsistance repose principalement sur une agriculture extensive de tubercules (igname) et de céréales (petit mil, sorgho), qui a connu aussi une importante activité métallurgique à l'époque précoloniale¹, est organisée en clans et en lignages patrilineaires, mais se caractérise surtout par la concentration de sa population en d'importantes agglomérations divisées en quartiers et à la tête desquelles règne un chef. Or, les principaux facteurs de structuration de ces unités de résidence comme de la chefferie qui les unit dérivent pour une large part des articulations rigoureuses qui organisent le champ de la divination². Dans un tel contexte, l'initiation d'un devin est naturellement un événement d'une importance considérable, ce dont témoigne l'impressionnante mobilisation qu'elle entraîne, tant en personnes qu'en ressources.

Pourtant, les devins n'ont pas dans cette société une position sociale qu'on pourrait qualifier de dominante. Si les rares fragments de mythologie que l'on y rencontre portent sur l'origine de la divination – confirmant ainsi la place centrale qu'occupe cette institution –, ceux-ci présentent la figure du devin sous les traits d'un « démuni », voué et même dévoué à son art qu'il met au service entier des autres membres de la société. De fait, ce sont ces derniers, endossant alors le rôle de consultants, qui, surtout quand ils détiennent déjà certaines responsabilités, tirent le plus grand profit de l'activité divinatoire : rares sont les décisions de leur ressort qui ne nécessitent l'aval d'une consultation. Si la divination n'accorde à ses détenteurs qu'un statut modeste, elle est en revanche un levier de première importance pour ceux qui la sollicitent.

Faisant incontestablement figure de renonçant, le devin bassar est néanmoins en quête constante du prestige que peut lui conférer son activité, pour peu qu'elle soit reconnue comme performante. Une compétition latente s'engage ainsi entre les devins, sans cesse tempérée, toutefois, par l'idéal de discrétion qui est attaché à cette fonction. Une circonstance voit cette exigence voler en éclats : les danses du feu, au cours desquelles les devins donnent libre cours à leur rivalité, notamment à travers des joutes verbales particulièrement féroces. Tels sont les devins bassar : effacés, œuvrant pour autrui, et néanmoins prompts à se mettre en valeur à certaines occasions.

Pour s'insérer dans cette communauté, un devin en herbe doit se plier aux exigences d'une initiation longue et complexe³. Mais ne s'y soumet pas qui veut. Non que le statut de devin soit réservé aux ressortissants de certains lignages, mais plutôt que des conditions préalables sont requises : seuls subissent ces épreuves ceux qui portent les marques d'une élection surnaturelle, dûment identifiée par un devin. Par conséquent, il ne saurait être question pour eux de se dérober : ce sont des contraintes plus que des aspirations qui conduisent à l'acquisition de ce statut. Une telle caractéristique est du reste en parfaite cohérence avec la forme de renoncement qui, dans la conception bassar, sied si bien aux devins.

La plus manifeste de ces contraintes se révèle à l'occasion de la rencontre avec une entité de brousse, matérialisée sous la forme d'un objet que l'intéressé ramènera chez lui à son insu. Un culte lui sera bientôt rendu, qui fera apparaître cette entité (le *diwaal**) comme l'indispensable instance productrice d'oracles associée au futur devin. Mais cette rencontre elle-même ne se produit généralement que lorsqu'elle est devancée par ce qui, aux yeux des Bassar, la conditionne avant tout. Pour être considérée comme valide, la charge de devin doit, en effet, être préalablement inscrite dans le destin de l'individu, et ce dès avant sa naissance⁴. Ainsi, les spécialistes du décryptage des affaires de destinée ne sont reconnus comme tels qu'à la condition expresse d'être d'abord eux-mêmes pris dans une destinée parmi les plus singulières.

Ce sont ces paramètres divers et hétérogènes que les rites d'entrée des devins bassar intègrent en un corpus unifié à l'occasion de l'initiation d'un nouveau devin. Ce regroupement, au sein d'un même complexe rituel, invite à réfléchir sur les articulations entre des phénomènes de nature aussi différente que la transmission des premiers éléments du savoir, d'une part, et, d'autre part, des pratiques rituelles attachées à réaménager les relations établies, à l'insu de l'impétrant, avec des instances du monde invisible.

La part du destin prénatal

En matière d'élection de nouveaux devins, tout commence donc dans le monde prénatal. C'est en ce lieu que, peu avant sa venue au monde, chaque individu a l'opportunité de formuler devant son soleil personnel (émanation individuelle du soleil, qui est la forme reconnue par les Bassar à la divinité suprême, instance créatrice de toute chose) les éléments de son choix prénatal, ceux qui, le cas échéant, constitueront une part essentielle de sa destinée sur terre. Diverses possibilités s'offrent à lui. Il peut s'abstenir de toute parole, ce qui lui vaudra une existence libre de tout engagement. Si, en revanche, il s'aventure à faire une promesse sacrificielle à son soleil, il ne pourra bénéficier d'une vie normale, au cours de son existence terrestre, qu'après s'être acquitté de cette dette. Le cas d'un futur devin se situe dans ce cadre de référence, mais il s'en distingue par le choix d'une option particulière : il a, dit-on alors, demandé *tibəəl**, la divination, « depuis chez son dieu » (son soleil, *ɣwiin**). Pour honorer la promesse ainsi formulée auprès de cette instance prénatale, l'intéressé devra, au cours de sa vie, se plier à deux types d'obligations. Comme pour tous les cas de promesse prénatale, il lui faudra d'abord consentir aux offrandes sacrificielles qu'exige le soleil ; il lui faudra ensuite accomplir les rites de l'initiation même.

La première de ces obligations n'est qu'une modalité particulière du phénomène plus général de la promesse prénatale faite au soleil.

La dette envers le soleil prénatal dans son principe général

Lorsqu'elle a été énoncée, et quelque forme qu'elle prenne (qu'elle corresponde ou non à l'option relative à l'initiation à la divination), la promesse prénatale se ramène donc à une dette sacrificielle contractée auprès du soleil personnel. À de rares exceptions près, celle-ci emprunte une forme immuable : un bouc – considéré comme le « cheval » (la monture) du soleil – doit, le moment venu, être sacrifié à cette instance. Bien que réclamé très tôt, ce paiement (*tipaal**) sacrificiel ne saurait être réglé avant longtemps : tributaire du degré de développement de l'individu, il doit être précédé de règlements partiels échelonnés tout au long de la vie⁵.

Les premiers de ces règlements intermédiaires interviennent très tôt : encore nourrisson, à peine se tient-il assis, que l'intéressé est déjà harcelé par les « dérangements » provoqués par son soleil personnel. Ce dernier tient, en effet, à rappeler sans tarder à la personne fraîchement venue au monde la teneur de sa promesse prénatale. Ayant fait ce diagnostic, le devin recommande une simple libation de farine de sorgho diluée dans de l'eau qui vaut reconnaissance de la dette. Plus tard, dès que l'enfant est en mesure de marcher, la seconde étape du cycle, signalée par de nouveaux troubles, est atteinte : elle requiert, cette fois, le sacrifice d'un jeune volatile (un poussin ou un

pintadeau), voire d'un œuf. Il faut ensuite attendre l'âge adulte pour que, avec l'étape suivante, soient construits, pour la première fois, un petit et un grand cône sur lesquels sont respectivement sacrifiés un poulet et une pintade. Enfin, une fois la personne mariée et pourvue d'enfants, elle atteint la dernière étape qu'exige le règlement complet de la dette au soleil : un bouc devra alors être joint aux deux volatiles à nouveau requis.

Tel est donc, à grands traits, le canevas commun à tous les cycles de règlement de la dette au soleil. Celui qui est spécifique à *tibɔɔl*, l'initiation à la divination, s'en distingue, pour l'essentiel, par l'introduction d'un élément (un pot rituel) dont la présence semble, avant tout, modifier la teneur des relations entre le grand et le petit cône. Mais de quelle nature sont, dans le cycle ordinaire, ces relations ?

Une structure duelle

Toutes les offrandes du cycle visent à apaiser le soleil personnel de l'intéressé. Pourquoi, alors, les deux dernières étapes font-elles intervenir deux supports distincts, chacun recevant son volatile propre ? Quel est le sens de ce dédoublement ? En réalité, le soleil n'est pas la seule instance impliquée. Dès la troisième étape apparaît en même temps que lui et à ses côtés Uwaakpil, cet être complexe et ambigu en qui les Bassar voient le messenger du soleil. Cet intermédiaire incontournable, faisant parfois figure d'agent perturbateur, à la fois réclame les dettes dues à son maître et entrave la qualité des relations avec lui en exigeant sa part des offrandes sacrificielles. Il est représenté par le plus petit des deux cônes, fait en argile et durci à la flamme avant d'être déposé à même le sol. C'est là, au milieu de la cour, que lui est sacrifié un poulet aux plumes ébouriffées, volatile que l'on dit incapable de voler en raison de son plumage insuffisant. Comme tel, ce poulet convient parfaitement au dispositif sacrificiel centré autour du petit cône, dispositif que les Bassar appellent *taapu yati**, « celles [les affaires] d'en bas ». À cet autel s'oppose celui qui est constitué d'un cône plus massif, en terre seulement pétrie (matériau plus périssable), que l'on érige sur l'arête du mur d'enceinte de la cour et que l'on désigne du nom de *yilpu yati**, « celles [les affaires] d'en haut ». Il s'agit de la représentation du soleil lui-même, auquel on sacrifie une pintade, que les Bassar considèrent comme le volatile qui s'élève le plus haut. Les modalités mêmes de l'immolation évoquent d'ailleurs l'idée d'ascension, puisque la pintade, tête tendue vers le ciel, est plaquée contre le mur où, après une lente agonie marquée par des battements d'ailes saccadés qui donnent l'impression qu'elle prend son envol, elle finit par mourir étouffée.



Figure 1. L'autel du soleil personnel (cône de terre pétrie, érigé sur l'arête du mur d'enceinte de la cour du novice), pourvu des restes de la pintade arrangés en un ensemble évoquant l'idée d'ascension.

Par l'étroite combinaison de ces oppositions multiples (haut/bas, mouvements ascendant/descendant⁶, périssable/durable, fixe/mobile⁷), la structure fondamentalement duelle qui sous-tend le dispositif d'ensemble organise les éléments d'une réflexion sur la nature, virtuellement double, de l'astre solaire. Celui-ci entame, chaque matin, sa course à l'est (*yilpu*, « en haut », disent les Bassar) en une prompte ascension dont l'envol d'une pintade fournit le modèle, et l'achève, chaque soir, en s'abîmant à l'ouest (*taapu*, « en bas »), incapable, comme le serait un poulet aux plumes ébouriffées, de maintenir

l'altitude acquise. Comment le même astre peut-il « voler » selon des modalités si différentes ? Pour se l'expliquer, les Bassar font l'hypothèse d'une métamorphose du soleil lui-même : à l'entité ascensionnelle du début du jour (*ɲwiin*, le soleil proprement dit) s'en substituerait une autre (Uwaakpil), dotée, elle, des mêmes incapacités que le volatile qu'elle réclame en sacrifice. Parce qu'il est contraint, chaque soir, d'abandonner l'univers céleste pour rejoindre le monde terrestre, et qu'il établit ainsi la communication entre les deux mondes, on comprend qu'Uwaakpil fasse figure de messenger du soleil.

Caractérisés de la sorte, les rapports entre le soleil et son messenger donnent un sens plus précis aux différences entre le cycle ordinaire et celui qui intègre l'initiation à la divination.

L'infléchissement du cycle dans le cas de l'initiation à la divination

La différence essentielle entre les deux cycles se laisse voir d'entrée de jeu. Dans le cycle ordinaire – privilégiant l'instauration d'un contact avec le soleil personnel –, les deux premières étapes ne demandent aucun support spécifique de type autel : la libation est effectuée sur le mur même de la case où dort l'enfant, tandis que l'offrande d'œuf, de poussin ou de pintadeau se réduit à un empalement sur un bois planté. Dans le cycle de l'initiation, ces mêmes étapes exigent d'emblée un objet particulier : un petit pot rituel du nom de *kubəəcuu** qui doit être présent à chacune des étapes du cycle. C'est donc sur le pot que, dans ce cycle, se succèdent les deux opérations (la libation, puis le sacrifice). La première consiste, dit-on, à « déposer » le pot *kubəəcuu*, la deuxième à le « fixer ».

Pourquoi, lorsqu'il s'agit de l'initiation à la divination, la présence de ce pot est-elle exigée ? *Kubəəcuu*, est-il affirmé, est la case d'Uwaakpil. Quand on le « dépose » (avec la libation de farine délayée), c'est comme si l'on construisait les murs de ladite case. Quand on le « fixe » (avec le sacrifice), c'est comme si on la dotait de son toit. Enfin, lors de l'étape suivante, les deux cônes faisant leur apparition (sur le modèle du cycle « ordinaire » du règlement de la dette au soleil), le plus petit des deux est, sitôt les rites achevés, introduit dans le pot *kubəəcuu* : ainsi Uwaakpil a-t-il été finalement accueilli dans sa case. Et les informateurs d'ajouter que, par les étapes antérieures qui consistent à édifier progressivement sa case, il s'agit d'annoncer à Uwaakpil qu'on s'apprête à l'accueillir le moment venu. La différence essentielle entre les deux cycles se ramène donc au soin extrême mis à l'accueil de cette instance dans les cas où le choix prénatal est celui de l'initiation à la divination. Le soleil n'est pas délaissé pour autant (la dualité des cônes emprunte la même forme que dans le cycle ordinaire), mais c'est son messenger qui semble ici lui ravir la vedette.

La course du soleil et l'activité divinatoire

Quel est le sens de cet infléchissement du cycle du règlement de la

dette au soleil, quand celui-ci intègre l'initiation à la divination ? La forme qu'emprunte alors son dispositif rituel, avec la présence du pot *kubəəcuu*, caractérisé comme abri du petit cône d'Uwaakpil, invite à s'arrêter sur ces deux éléments. L'étymologie du mot *kubəəcuu* montre que la fonction de ce pot est de réaliser la capture (*cuu*) de la divination (radical – *bəə*-, renvoyant à *tibəəl*). Or, une fois le rite accompli, c'est le petit cône d'Uwaakpil que ce pot avec couvercle renferme. En quoi Uwaakpil est-il susceptible de représenter *tibəəl*, la divination ? Son nom se décompose en *ukpil* (« doyen », « patron ») et *awaa* (pluriel de *diwaal*). Le messager du soleil est donc aussi le « patron des *awaa* », ces instances qui, attachées aux devins, les assistent dans leur production d'oracles. À ce titre, il figure bien *tibəəl*, mais sa capture pourrait avoir aussi d'autres visées. Nous avons vu qu'il apparaît parfois sous les traits du soleil couchant. Enfermer le petit cône dans le pot *kubəəcuu*, c'est donc aussi chercher à s'assurer les services d'un répondant du soleil. Pour être valide, toute consultation de devin se doit d'entrer ainsi en résonance avec la course du soleil, cet astre qui, dans plusieurs sociétés de la même aire culturelle, est considéré comme un dieu « façonneur de destin », en tant qu'il est d'abord « grand ordonnateur du temps⁸ ».

Tout à la fois honoré et sommé de se mettre au service du futur devin, Uwaakpil se révèle à la charnière de deux grands domaines : celui de la dette au soleil qui exige une certaine humilité sans laquelle les obstacles dressés ne seront pas écartés ; celui des instruments de la divination qui ne seront maîtrisés qu'au prix de certains rites et de certaines épreuves à connotation initiatique. Cette dualité dont il fournit en quelque sorte le condensé est également celle qui, plus largement, articule les deux grands volets qui composent l'initiation à la divination : le règlement de la dette au soleil, d'une part, les séquences proprement initiatiques, d'autre part.

S'affranchir du soleil, maîtriser les médecines

Entre les deux premières étapes du cycle de l'initiation à la divination, tout entières consacrées à la préparation de l'« accueil » (qui est simultanément « capture », on l'a vu) d'Uwaakpil, et les suivantes, on passe d'intentions déclarées à leur mise en œuvre effective. C'est du moins ce qu'évoque la double présence, enfin réalisée, du soleil et de son messager. Mais le déploiement des phases proprement initiatiques qui, elles aussi, ne prennent place qu'au cours des deux dernières étapes rend ce passage plus manifeste encore.

Bâton, tabouret : la succession des étapes initiatiques

La troisième étape du cycle de *tibəəl* (qui a lieu à un moment, on l'a vu, où l'intéressé vient, peu ou prou, d'entrer dans l'âge adulte, et qui se

caractérise par le fait que les deux cônes du soleil et de son messenger apparaissent pour la première fois) est donc celle où commence l'initiation proprement dite. Elle se prolonge, dans ce registre, par l'étape de l'initiation dite « du bâton », *mbəəkpaṇḍə** (litt. « la canne [*ɲkpaṇḍə*] de la divination [*tibəəl*] ») : au futur devin d'acquérir les rudiments du savoir-faire relatif à la première des techniques qu'on lui enseigne, celle du bâton.

L'étape suivante (intervenant généralement vers 25-40 ans), qui est aussi la dernière, commence par le sacrifice, enfin complet, aux deux cônes solaires, allant cette fois jusqu'au bouc par lequel l'intéressé apure sa dette. Le versant proprement initiatique consiste alors, parallèlement, après un récapitulatif de l'étape précédente (celle du bâton), à consacrer au novice un autre instrument, le tabouret de la divination, *dibəəjal** (de *dijal*, « tabouret », « siège »), qui l'introduit à la pratique de la seconde des techniques de divination que connaissent les Bassar.

Cette dernière étape comprend une extension notable : elle se clôt par une spectaculaire danse autour d'un feu nocturne à laquelle ne participent que des devins confirmés avec, parmi eux, le novice. Réjouissance festive en l'honneur du *diwaal*, cette danse constitue aussi une forme de divination collective, au cours de laquelle des devins venus de plusieurs localités du voisinage se rassemblent pour, à certains moments de leurs évolutions, scruter les flammes et y lire divers présages qu'ils communiquent aux responsables rituels présents dans l'assistance.

Des instances qui procèdent elles-mêmes aux immolations

C'est donc l'ajout d'une sphère proprement initiatique qui constitue la seconde des caractéristiques du règlement de la dette au soleil personnel, lorsque le choix prénatal s'est porté sur *tibəəl*, la divination. Bien des traits permettent de caractériser assez précisément chacun des deux volets de l'ensemble ainsi formé, mais ce sont certains des gestes accomplis de part et d'autre qui révèlent avec rigueur comment ils s'articulent. Les modes de mise à mort des deux volatiles qu'on pourrait dire emblématiques de chaque ensemble sont les plus explicites à cet égard : ils partagent des traits tout à fait singuliers (on dit, dans les deux cas, que c'est la puissance destinataire elle-même qui doit tuer la victime qu'on lui présente), alors même que la singularité qui les rapproche offre d'un cas à l'autre des formes nettement contrastées.

Ces deux immolations emblématiques sont celle de la pintade pour le soleil, d'une part, et celle d'un coq rouge (dit « coq de l'initiation », *ubəəkəl**), d'autre part. Dans les deux cas, le novice se contente de présenter ces volatiles à l'instance sollicitée. Aucun sacrificateur n'intervient : un tintement ininterrompu de clochettes rituelles accompagne les paroles d'appel, l'instance étant invitée, on l'a dit, à

procéder elle-même à la mise à mort. Les différences portent avant tout sur le mode de présentation du volatile. Pour la pintade, plaquée le ventre contre le mur de la cour, étirée entre les deux parties extrêmes de son corps – la tête et les pattes – que tient fermement le novice, elle s’asphyxie lentement tout en battant violemment des ailes – les seuls membres laissés libres – pour tenter de se dégager ; ces battements saccadés font l’objet de toute l’attention des participants, puisqu’on dit qu’ils sont le signe premier de la mise en présence du soleil personnel du novice. Pour le coq rouge de l’initiation, la posture est tout autre : assis sur un siège, le novice pose (mais sans presser cette fois), dos aux racines entassées et à son bâton de devin, le volatile dont il enserme le thorax en tirant sur les ailes préalablement croisées sous les pattes, ces dernières, de même que la tête, restant libres et leurs mouvements trahissant, aux yeux attentifs de l’assistance, l’emprise croissante de la puissance sollicitée sur sa victime. Soit, d’un cas à l’autre, une permutation entre les membres entravés et ceux laissés libres (ici les ailes, là les pattes et la tête), et une inversion totale entre le corps étiré de la pintade, plaqué face au mur, et celui recroquevillé du coq rouge, dos à peine posé contre l’amas que forment les racines et le bâton divinatoire.

Si de tels contrastes sont trop tranchés pour laisser planer un doute sur leur caractère significatif, il reste à en comprendre le sens. L’immolation de la pintade au soleil personnel permet, disent les Bassar, de « libérer » le novice de ses engagements vis-à-vis de cette instance, de l’en « détacher ». Les amples mouvements des ailes sont censés notamment chasser au loin tout ce qui opprimait l’intéressé ; d’autres exégèses insistent sur l’envol de la pintade, comme si, avec sa victime, le soleil personnel, par son ascension, s’éloignait de l’intéressé en cessant désormais de le persécuter. De son côté, l’agonie du coq rouge comprimé par ses ailes croisées autour du thorax est le processus même par lequel le novice acquiert la puissance médicinale qui lui permettra de pratiquer la divination. Les Bassar insistent sur ce point ; cette manière de tenir la victime caractérise la relation que l’on veut instaurer vis-à-vis d’une telle médecine, et cette relation doit être de nature autoritaire : l’aspirant doit montrer qu’il entend lui « commander ». De même que, dans sa toute-puissance incontestée, le soleil exige une victime qui lui soit présentée selon une posture compatible avec son statut d’instance majeure, étirée dans toute sa longueur et libre de déployer toute l’envergure de ses ailes, de même la médecine convoitée par le novice doit, comme la victime qui lui est destinée, rester confinée entre les mains de son détenteur et n’agir à sa guise que dans un périmètre bien délimité qu’évoquent les lentes contractions sporadiques de ses doigts ou de son cou.

Toutefois, en dépit des procédures mobilisées pour contrôler les puissances médicinales acquises dans ce deuxième volet de l’initiation, l’entreprise est loin d’être totalement maîtrisée. Elle présente même quelques risques. C’est ce que révèlent d’autres traits distinctifs, tout

aussi significatifs bien que moins structurants.

Les moments de vulnérabilité du novice

Chacune des dernières étapes de l'initiation est donc constituée de deux grands ensembles, l'un voué au règlement de la dette, l'autre à l'initiation aux techniques de la divination. À chaque fois s'intercale entre ces deux phases un temps d'arrêt dont la justification déclarée est qu'« il faut attendre l'arrivée des oncles maternels du novice ». En quoi leur présence est-elle indispensable pour cette seconde phase ?

Comme dans beaucoup de sociétés africaines patrilineaires, oncles maternels et « petites mères⁹ », représentants masculins et féminins du lignage de la mère du novice, constituent le plus sûr rempart contre les menaces que font peser sur leur neveu la jalousie ou, pis encore, la sorcellerie, ces maux terribles qui rongent les relations à l'intérieur du patrilignage du bénéficiaire. Dans le cadre des initiations de devin, c'est plus précisément la partie strictement initiatique de ce vaste complexe rituel qui est l'objet de cet enjeu : la vulnérabilité du novice y est plus grande, du fait qu'il doit alors absorber un certain nombre de médecines et acquérir quelques puissances médicinales.

La tension est d'autant plus vive que cette phase est aussi celle qui connaît la plus grande affluence. Or, chaque visiteur représente une source potentielle de dangers. Mais la tension redouble encore à ces moments très particuliers où, au terme de l'acquisition de ses compétences techniques et aussitôt après la remise solennelle des « aliments de *tibəəl* » qui, agissant en son corps, l'ont irrémédiablement transformé, le novice doit se soumettre aux tests que lui font subir certains devins convoqués pour l'occasion, en vue de vérifier sa maîtrise de ces techniques à peine acquises.

Les aliments du novice

Plus que de simples instruments, bâton et tabouret sont constitués au cours du rite comme une extension du corps du novice, où s'opère, en outre, la rencontre entre le futur devin et son *diwaal*. Et c'est bien parce que s'y joue une forme de redéfinition des contours de son corps que les opérations conduites à l'occasion de la consécration de ces objets sont perçues comme particulièrement dangereuses pour le novice.

Ce trait transparaît notamment à travers les trois remises solennelles dont la première est celle du principal animal immolé lors de cette cérémonie, le coq rouge dit « coq de *tibəəl* ». Avant de l'immoler, les initiateurs le présentent solennellement au novice, sous le contrôle explicite des oncles maternels auxquels l'autorisation doit être préalablement demandée. Celle-ci accordée, une série de questions est

posée à l'impétrant, visant à évaluer l'authenticité de sa vocation à recevoir *tibəəl*, la divination. L'inscription de celle-ci dans le choix prénatal de l'intéressé doit être réaffirmée, et c'est ce que les initiateurs veulent entendre de sa bouche même, de façon à lever toute équivoque. Pour cela, les questions posées procèdent par recoupement et élimination, selon un procédé qui préfigure déjà le canevas suivi dans toute consultation et que le novice lui-même ne tardera pas à mettre en pratique lors des procédures de test qui vont suivre. Une autre série de questions concerne le paiement des droits aux initiateurs, que le novice doit régler dans leur intégralité (les questions détaillent une à une les composantes de ce paiement). Il faut aussi s'assurer qu'il accepte de se soumettre aux contraintes du métier, donnant, conformément à l'éthique du « renonçant », la priorité à toute sollicitation d'un client sur les multiples autres activités qui pourraient l'accaparer et qu'une nouvelle série de questions permet d'énumérer. Une fois toutes les réponses obtenues, on remet son coq de *tibəəl* au novice. Pour souligner la gravité de l'opération tout en dévoilant le sens, on déclare à l'intéressé que c'est *tibəəl* même qu'on lui remet¹⁰.

La même procédure est suivie pour la remise des « aliments du devin » (sa bière d'abord, sa pâte ensuite, celle-ci contenant en outre la viande cuite de son coq). S'agissant cette fois de substances que le novice s'apprête à absorber, les risques encourus sont sans doute plus importants encore.

C'est immédiatement après ces ingestions que l'on entame les tests, où l'enjeu n'est plus tant de procéder à la transformation du novice que d'en vérifier les effets.

Tester les nouvelles compétences de l'impétrant

Ces tests consistent à faire pratiquer au novice une consultation à l'aide de chacun des instruments qui viennent d'être consacrés. Au-delà de la nécessaire vérification des compétences acquises, il s'agit aussi d'engager une sorte d'épreuve initiatique propre à chacun de ces cas.

1. Le bâton

La première des consultations-test, celle qui est effectuée par le bâton, se déroule en deux temps principaux. Dans le premier, on suit le canevas habituel de cette forme de consultation. Il s'agit, par la manipulation d'un bâton tenu à son extrémité supérieure par le devin et à son extrémité inférieure par le consultant (ou un devin secondaire qui le représente), de désigner, en réponse aux questions posées, tantôt des parties du corps (en général du consultant, mais parfois aussi du devin principal), tantôt des objets déposés au sol, à chacun desquels une signification particulière aura été préalablement donnée.

Deux ou trois devins confirmés, choisis respectivement par les parents du novice, par sa famille maternelle et enfin par ses initiateurs, se succèdent face à lui. Point important : ils ne doivent, en principe, ni être apparentés au novice (en quelque ligne que ce soit) ni faire partie du groupe de ses initiateurs. Juges de la validité de l'initiation, ils ne sauraient en même temps en être partie. Se saisissant par le bas du bâton que le novice tient par le haut, ils font figure de devins secondaires, intercesseurs vis-à-vis du consultant, tandis que l'apprenti se trouve placé dans la position du devin principal. Le rôle du consultant est ici rempli par le doyen du lignage de l'intéressé qui, en ouverture de la séance, prononce des formules (contenant la question globale) au-dessus d'une poignée de cauris qu'il dépose entre les deux devins. Le sujet soumis à la consultation n'est autre que l'initiation elle-même : il s'agit de savoir si tout s'est déroulé selon les normes, de s'assurer qu'aucun faux pas n'a été commis et, enfin, de se faire confirmer les réponses obtenues à la première série de questions lors de la remise des « aliments de *tibɔɔl* » quant à la légitimité des motivations du novice. Le but est cette fois d'obtenir ces réponses essentielles non plus de la seule bouche du novice, mais de la conjonction entre ses paroles (un devin accompagne toujours les mouvements de son bâton de brèves propositions verbales) et les objets désignés : une association entre la personne même du novice et son *diwaal*, dont on dit que c'est ce dernier qui, venu sur le bâton, le fait bouger.

La seconde partie des tests diffère de la première par l'amplification considérable des mouvements du bâton : l'instrument doit maintenant conduire le novice hors de la maisonnée où il lui fera débusquer des objets qui auront été cachés sur la place extérieure. Par ailleurs, si l'aspect autoréférentiel domine toujours les questions, un certain glissement s'opère. On ne s'interroge plus sur la légitimité des motivations du novice, mais sur l'adéquation des relations mobilisées à l'occasion de cette initiation. Trois questions sont posées : les initiateurs ont-ils été convenablement choisis ? Le responsable ne devait-il pas provenir d'un autre « foyer d'initiation » ? La loyauté des oncles maternels du novice est-elle sans faille ?

Pour engager cette seconde série de questions, le devin testeur en formule une autre de nature totalement différente, mais dont la raison d'être semble avant tout d'amorcer ces trajectoires si particulières que le bâton va maintenant opérer. Le reste de sa « pâte de devin », que le novice laisse au fond de la calebasse qui lui a été remise solennellement, est dit être son « ventre ». Comme les autres objets, on le cache à l'extérieur de la cour. Alors, le devin testeur lance à l'impétrant la question décisive : « Ton "ventre" a disparu, es-tu capable de le retrouver ? » Pour y parvenir, le novice appelle son *diwaal* en cognant, de façon répétée, son bâton contre le sol jusqu'au moment où, dit-on, il le sent s'animer d'une force (celle du *diwaal*) qui l'entraîne vers l'extérieur de la cour. Contraint d'abandonner la

position assise qu'adopte tout devin lors d'une consultation par le bâton, il se lève pour se laisser guider par son instrument qu'il continue à heurter régulièrement contre le sol. Il est ainsi conduit, avec le devin secondaire, entraîné lui aussi, jusqu'au lieu où son « ventre » a été dissimulé. Désormais rendus mobiles par cette première quête qui les a extraits de l'espace de la cour, le novice et son bâton se voient sommés de répondre aux questions suivantes qui, on l'a vu, se réfèrent toutes au contexte qu'on pourrait dire « académique » de l'initiation. Là aussi, ce sera en débusquant certains objets préalablement cachés par les initiateurs. À une exception près (celle de l'objet se référant à la question des oncles maternels), il s'agit d'éléments prélevés dans les matières mêmes qui ont servi au cours de l'initiation : le bout d'une des pattes du coq rouge ; l'une des racines épluchées immergée dans le bain du novice. Comme si le caractère autoréférentiel des questions soumises ne pouvait être pleinement opérationnel qu'en s'appuyant sur certains des objets au moyen desquels a été façonné le nouveau devin.

À son tour, la divination sur le tabouret fait l'objet de tests qui, en dépit de la différence fondamentale de technique, présentent certains parallèles significatifs avec ceux mis en œuvre pour le bâton.

2. Le tabouret

Comme pour le bâton, on observe, ici aussi, une interaction entre devin expérimenté et novice. Toutefois, ils interviennent non plus de part et d'autre du même ustensile (en l'occurrence le bâton), mais successivement sur le même objet (le tabouret).

Le devin expérimenté opère le premier. Il procède de la manière usuelle, celle que suit tout devin pour une consultation ordinaire sur le tabouret. Ce siège monoxyle est celui sur lequel s'assied un devin pour, lors d'une transe maîtrisée, se faire posséder par son *diwaal*. Ce dernier profère alors, par la bouche du devin, des réponses plus ou moins codifiées aux questions qui lui sont posées dans un échange de paroles souvent assez vif. Mais cette forme de consultation possède aussi d'autres propriétés : on peut, dans un second temps, demander au *diwaal* du devin de céder sa place à toute autre instance, de type *diwaal* ou ancêtre, avec laquelle les consultants souhaitent engager la même forme d'entretien. Ces possibilités sont toutes deux exploitées lors d'une initiation, au moment de la prestation du devin confirmé.

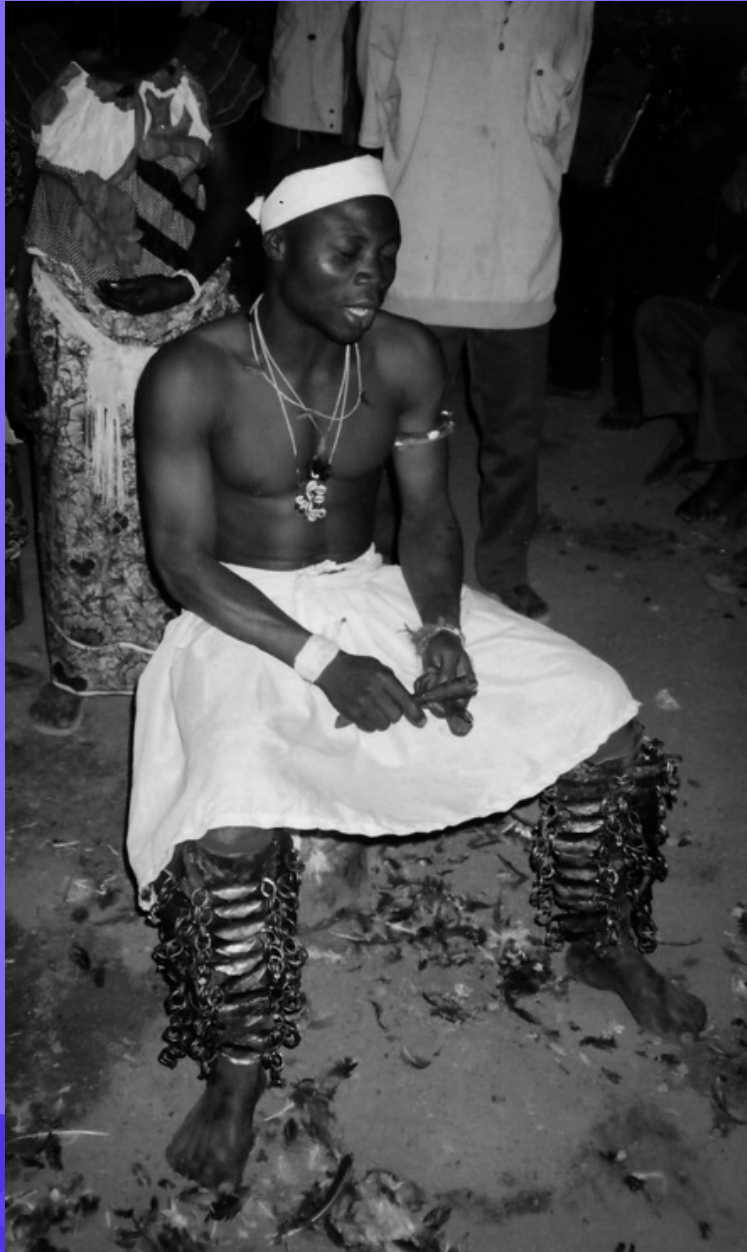


Figure 2. Novice sur son tabouret, entrechoquant ses clochettes, lors de l'appel de son *diwaal*.

Celui-ci commence donc par les opérations indispensables à la venue de son *diwaal*. Après s'être paré de tous les accessoires nécessaires, notamment des clochettes d'appel, il s'assied sur le tabouret et enchaîne deux séries d'incantations : la première est adressée à un collectif d'instances susceptibles de l'assister, la seconde – la phase d'appel proprement dite – est spécifiquement destinée à son *diwaal*. Entre les deux phases, les modes de manipulation des clochettes diffèrent. Pour la première, le devin les cogne longuement l'une contre l'autre, selon un geste qui reproduit explicitement celui qu'on effectue dans cette société pour exprimer toute demande de pardon. Lorsqu'il passe à la seconde, il les fait tinter alternativement, chacune selon son rythme propre : c'est cette scansion rythmée qui provoque la transe,

manifestation de la présence du *diwaal*.

Son propre *diwaal* est donc convoqué d'abord. Les paroles échangées ont pour objectif exclusif de savoir si, dans l'initiation telle qu'elle s'est déroulée, tout a été fait correctement. On retrouve ainsi, mais plus étroitement circonscrite, la dimension autoréférentielle déjà à l'œuvre dans la manipulation du bâton, avec, bien entendu, une adaptation formelle aux procédures particulières de la divination sur le tabouret. Dans le cas où certains manquements seraient décelés par le *diwaal*, il le signale et indique les procédures rituelles à suivre pour les réparer. De fait, c'est presque toujours le cas. S'ajoute donc ici, avec ces prescriptions spécifiques, un processus « autorégénérateur » absent des tests du bâton.

Mais un autre service est attendu du « visiteur » : qu'il aille quérir un autre *diwaal*, celui du novice, afin que ce dernier s'exprime lui-même sur la question et surtout qu'il fasse part de ses sentiments au terme de l'initiation du postulant. C'est en effet, pour une large part, à son intention que la cérémonie a été accomplie. À l'occasion de cet entretien, il peut également, à son tour, formuler des prescriptions rituelles en réponse à certains problèmes qu'il aura pu révéler. C'est là une performance qu'il ne pourra d'ailleurs pas réitérer quand, peu après, il viendra posséder le novice lui-même : il mettrait alors ce dernier en danger, car ne peuvent se risquer à dévoiler certains faits sensibles que les devins déjà expérimentés. C'est donc aussi pour cette raison qu'on lui offre préalablement, avec la prestation du devin confirmé, la possibilité de s'exprimer sans entraves, de façon qu'il ne soit plus tenté de le faire lorsqu'il se présentera à nouveau, cette fois par le truchement du novice.

De fait, quand ce dernier monte sur le tabouret à son tour, le danger est tel que les petites mères, incarnant la protection du lignage maternel, sont conviées à se joindre à lui pour la phase d'appel. Mais leur intervention se justifie tout autant par leur pouvoir de persuasion dans les supplications qu'elles adressent au *diwaal* de leur neveu. Plus laborieux que pour le devin confirmé qui a opéré juste auparavant, plus chargé de risques aussi, cet appel présente indéniablement un côté initiatique : une fois cette expérience faite, le cap décisif sera franchi et l'entreprise sera désormais banalisée pour le novice. Quelques différences entre les deux prestations – celle du novice et celle du devin confirmé qui le précède – rendent manifeste cette dimension proprement initiatique.

Contrairement au devin, le novice ne modifie pas son mode de manipulation des clochettes : de bout en bout, il les cogne invariablement l'une contre l'autre. Le passage de l'incantation à l'appel proprement dit n'en est cependant pas moins marqué : c'est le moment précis où les petites mères interviennent, se mettant à battre des mains et à entonner les chants d'appel, tandis que, simultanément,

du fond de la cour les tambours résonnent sur le rythme de *tibɔɔl*, la danse du feu. La tension se fait alors insoutenable jusqu'à ce que, s'arrachant brusquement de son tabouret, le novice s'en libère pour se livrer à une danse effrénée, à travers laquelle on reconnaît une ébauche grossière des pas de la danse du feu : le *diwaal* est là, et c'est lui qui fait ainsi danser son « bouvier ». Après de longues minutes dévolues à cette transe extrême, on tente d'apaiser le novice quelques instants, le temps d'entendre de sa bouche son *diwaal* exprimer sa satisfaction pour la cérémonie accomplie. Après quoi, transe et danse reprennent de plus belle.

En dépit des différences techniques considérables qui séparent le maniement du bâton et l'usage du tabouret, on entrevoit des convergences frappantes dans les procédures de test qui leur sont attachées. Dans les deux cas, ces procédures se démarquent des pratiques usuelles par le fait que le novice se lève brusquement pour se mettre en mouvement, et ce sous l'impulsion de son *diwaal* qui vient comme l'arracher à son siège : c'est d'abord le bâton, animé par le *diwaal*, qui l'entraîne hors de la cour pour entamer la seconde partie des tests, c'est ensuite le *diwaal* lui-même qui l'extirpe de son tabouret pour lui faire arpenter l'espace de la cour au pas de la danse des devins ; un parcours linéaire dans un cas, une déambulation au sein d'un espace clos dans l'autre.

Pour être sujet à ces « arrachements », le novice doit cogner fortement certains instruments : le bâton lui-même, dans le premier cas, contre le fer de houe qui a été placé devant lui pour l'occasion (lame de houe qui, absente de toute consultation ordinaire, résonne sous les coups) ; les clochettes, dans le second cas, qu'il heurte régulièrement l'une contre l'autre, percussions qu'amplifient les battements de mains de ses petites mères et les sons des tambours. Comme si le caractère inaugural de la venue du *diwaal* – sur le bâton ou sur le novice lui-même par le biais du tabouret – ainsi que le caractère initiatique pour le novice de la sensation de cette présence exigeaient une amplification à la fois des sons émis pour cet appel et de l'engagement physique du novice, contraint de s'extraire du périmètre habituellement alloué à ces opérations¹¹.

La danse du feu : clôture de l'initiation et amorce du parcours post-initiatique du nouveau devin

Tout, maintenant, est pratiquement accompli. En début de journée, dans une atmosphère encore sereine, le règlement de la dette au soleil a permis au novice à la fois de se libérer des entraves consécutives à sa parole prénatale et de légitimer sa participation à une telle initiation en inscrivant celle-ci dans les exigences déjà fixées de sa destinée ; parallèlement, il s'est assuré le concours de l'astre solaire dans l'acte

divinatoire lui-même. Ces rapports réaménagés, il s'est consacré à l'acquisition des médecines requises pour sa formation puis, surmontant les dangers de ce type de processus, a fait la preuve d'une maîtrise suffisante des techniques de consultation. Il ne reste plus, pour que son insertion dans la communauté des devins soit pleinement reconnue, qu'à lui donner son expression la plus éclatante avec, au terme de cette journée harassante, la danse du feu qui, à une heure avancée de la nuit et jusqu'à l'aube, clôt la cérémonie d'initiation dans son ensemble.

Cette danse va, de façon progressive, immerger le novice au milieu de devins venus des quartiers environnants. Dans les premiers temps, une certaine prudence est de mise, et c'est pourquoi ses petites mères l'entourent en masse. Ces premiers chants sont aussi ceux pendant lesquels seuls les devins du quartier organisateur, en l'occurrence celui du novice, peuvent danser. Se dessine ainsi une évolution entre la configuration des premières danses où le novice, protégé par le cocon que constitue le groupe de ses petites mères, ne partage la scène de danse qu'avec des devins de son quartier, et les configurations suivantes où, au fur et à mesure du retrait croissant de ses petites mères et de l'arrivée de nouveaux devins venus des quartiers voisins, il finit par être un devin évoluant parmi les devins. C'est donc, au terme de son initiation, lors de la phase ultime qui en constitue simultanément le couronnement festif, que l'intégration officielle du novice au corps des devins se donne à voir aux yeux de tous, et ce sur un mode avant tout chorégraphique.



Figure 3. L'évolution des devins, bardés de talismans, lors de la danse du feu.

Pourtant, d'autres précautions imposées au nouveau devin resteront encore longtemps de rigueur. Dans les différentes formes qu'elle est

susceptible de revêtir¹², une danse du feu est toujours une arène au sein de laquelle les devins, tout en concourant au même objectif collectif (produire des présages qui intéressent le quartier organisateur dans son ensemble), s'affrontent par chants et médecines interposés¹³. Pour sa première apparition dans une telle arène, mais aussi pour de nombreuses autres encore, le nouveau devin est tenu d'éviter de prendre part à ces affrontements afin de ne pas s'exposer inutilement. Cette exigence de discrétion va jusqu'à l'énoncé de présages : quels que soient ceux qu'il aperçoit dans les flammes, il doit s'abstenir d'en faire état sous peine de passer pour un présomptueux auquel certains de ses aînés se hâteraient de tendre une embûche.

Ainsi, des tests jusqu'à la danse, une progression s'esquisse, avec des possibilités d'expression offertes au novice et à son *diwaal* qui, paradoxalement, s'amenuisent graduellement : lors des tests du bâton, on attend qu'ensemble ils épuisent toutes les questions qu'on leur soumet ; lors de ceux du tabouret, on n'apaise la transe que le temps du bref message de satisfaction de la part du *diwaal* ; enfin, au cours de la danse, le mutisme est de rigueur. C'est que, parachèvement du temps initiatique, la danse du feu marque aussi le début d'une nouvelle ère : celle du patient parcours au long duquel le nouveau devin, gagnant en expérience, fera surtout, après plusieurs années d'assidues fréquentations de devins renommés, l'acquisition de nouvelles médecines. Ces acquisitions se feront en l'absence des oncles maternels, signe que celles-ci sont dépourvues de caractère initiatique. S'ouvrira alors au nouveau promu, mais alors seulement, l'accès aux performances qui caractérisent un devin accompli : s'adonner, sans entraves, aux périlleuses rivalités auxquelles les devins se livrent avec délectation, dans cette mise en représentation de leur congrégation que constitue la danse du feu.

Notes

[1.](#) Barros, 1985, 1986 ; Dugast, 1986.

[2.](#) Dugast, 2004.

[3.](#) Les matériaux exposés proviennent tous des enquêtes que j'ai effectuées chez les Bassar depuis 1985 et ont été recueillis aussi bien à l'occasion d'observations directes (j'ai pu être le témoin d'une quinzaine d'initiations de devins) que d'entretiens avec des devins ou encore des doyens de lignage qui, sans être eux-mêmes devins, sont rompus aux démarches complexes qui incombent aux consultants.

[4.](#) La notion de destin prénatal, commune à nombre de populations de la même aire culturelle que les Bassar – celle dite « voltaïque » en référence aux bassins des trois Volta où sont concentrées la plupart d'entre elles –, a fait l'objet d'importantes études (Cartry, 1973, 1999 ; Fortes, 1959 ; Surgy, 1979, 1983, 1986).

La transcription des termes vernaculaires se conforme aux normes établies par un comité de linguistes pour l'écriture de la langue bassar (le *ncam*). Le bassar étant une langue orale, les normes retenues sont très proches d'une transcription phonétique. L'alphabet utilisé est l'alphabet latin auquel deux lettres ont été ajoutées :

- ɔ: « o ouvert », se prononce comme dans « bol » en français ;

- ɲ: se prononce comme la finale de « camping ».

Par ailleurs, les voyelles longues sont doublées ;

le u se prononce « ou » ;

le c se prononce « tch » comme en italien « *centro* » ;

le j se prononce « dj » comme en anglais « *job* » ;

le w se prononce comme en anglais « *week* » [même son que « ouest » en français].

[5.](#) Voir Dugast, 2002, p. 242-244.

[6.](#) La prise en compte des modes de consommation des viandes des volatiles sacrifiés, trop longue pour figurer ici, ferait apparaître la pleine validité de cette opposition tout en révélant sa portée cosmogonique.

[7.](#) Le cône érigé sur l'arête du mur est maçonné de façon à faire corps avec lui. Il est ainsi inamovible à la différence du petit cône qui, durci au feu, est conçu pour être durable et facilement transportable d'un lieu à un autre durant le reste de la vie de l'individu. Il est, dans cette perspective, gardé dans une case de la maisonnée, à l'abri des intempéries auxquelles, juché sur l'arête du mur de la cour, le grand cône est pour sa part exposé.

[8.](#) Cartry, 1999.

[9.](#) On appelle ainsi les sœurs classificatoires de la mère qui sont plus jeunes qu'elle.

[10.](#) On n'est donc pas dans un cas où une telle remise se fait au fond d'un bois sacré, dans un lieu et selon des procédures dissimulés aux yeux du plus grand nombre, mais au contraire au centre de la cour même où réside le novice, sous le regard de tous ses familiers et même devant une assemblée de visiteurs que l'on souhaite aussi nombreuse que possible.

[11.](#) En ce sens, on peut souscrire à l'interprétation que formule Albert de Surgy (1986, p. 61) à propos de faits très comparables qu'il a observés chez les Mwaba-Gurma (une population culturellement proche des Bassar) : « Il s'agit moins là d'un test de capacités

divinatoires que d'une célébration de ce à quoi peut faire accéder ultérieurement » la pratique de la divination.

[12.](#) Cf. Dugast, 2004, p. 208.

[13.](#) Dugast, 2004, p. 221-223.

Bibliographie

- Barros, 1985 : Philip de Barros, *The Bassar : Large Scale Iron Producers of the West African Savanna*, Ph. D. thesis, multigr., University of California, Los Angeles,
- Barros, 1986 : Ph. de Barros, « Bassar : A Quantified, Chronologically Controlled, Regional Approach to a Traditional Iron Production Centre in West Africa », *Africa*, LVI (2), p. 148-173.
- Cartry, 1973 : Michel Cartry, « Le lien à la mère et la notion de destin individuel chez les Gourmantché », in *La Notion de personne en Afrique noire*, Paris, p. 255-282.
- Cartry, 1999 : M. Cartry, « Conférence de M. Michel Cartry. Religions de l'Afrique noire (ethnologie) », *Annuaire EPHE, Section des sciences religieuses*, t. 107 (1998-1999), p. 69-83.
- Dugast, 1986 : Stéphan Dugast, « La pince et le soufflet : deux techniques de forge traditionnelles au Nord-Togo », *Journal des africanistes*, LVI (2), p. 29-53.
- Dugast, 2002 : St. Dugast, « L'au-delà de la vieillesse comme étape ultime de la vie. Parole prénatale, cycle rituel et cycle de vie chez les Bassar du Togo », in A. Guerci et S. Consigliere (éd.), *Vivere e « curare » la vecchiaia nel mondo. Living and « Curing » Old Age in the World*, III. – *La vecchiaia nel mondo. Old Age in the World*, 3rd International Conference on Anthropology and the History of Health and Disease, Gênes, p. 235-253.
- Dugast, 2004 : St. Dugast, « Une agglomération très rurale. Lien clanique et lien territorial dans la ville de Bassar (Nord-Togo) », *Journal des africanistes*, LXXIV (1-2), p. 203-248.
- Fortes, 1959 : Meyer Fortes, *Ædipus and Job in West African Religion*, Cambridge.
- Surgy, 1979 : Albert de Surgy, « Les cérémonies de purification des mauvais projets pré-nataux chez les Mwaba-Gurma du Nord-Togo », *Systèmes de pensée en Afrique noire*, cahier 3, « Le sacrifice », p. 9-73.
- Surgy, 1983 : A. de Surgy, *La Divination par les huit cordelettes chez les Mwaba-Gurma (Nord-Togo)*, I. *Esquisse de leurs croyances religieuses*, Paris.
- Surgy, 1986 : A. de Surgy, *La Divination par les huit cordelettes chez les Mwaba-Gurma (Nord-Togo)*, II. *Initiation et pratique divinatoire*, Paris.

Nos partenaires

Le projet *Savoirs* est soutenu par plusieurs institutions qui lui apportent des financements, des expertises techniques et des compétences professionnelles dans les domaines de l'édition, du développement informatique, de la bibliothéconomie et des sciences de la documentation. Ces partenaires contribuent à la réflexion stratégique sur l'évolution du projet et à sa construction. Merci à eux !



- CONCEPTION :
[ÉQUIPE SAVOIRS](#),
PÔLE NUMÉRIQUE
RECHERCHE ET
PLATEFORME
GÉOMATIQUE
(EHESS).
- DÉVELOPPEMENT :
DAMIEN
RISTERUCCI,
[IMAGILE](#), [MY
SCIENCE WORK](#).
DESIGN : [WAHID
MENDIL](#).

